



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

-----

## Préavis No 85/89

Concerne : **Demande d'un crédit de fr. 106'000.--** en vue de poursuivre le programme d'installation de l'éclairage public le long de divers routes, chemins, sentiers et quartiers en pleine extension sur le territoire de la Commune.

Municipal responsable : M. Jean-Louis PASCHE

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## PREAMBULE

Suite à la construction rapide de logements et à l'extension de certains quartiers de la Commune, la Municipalité propose d'étendre son réseau d'éclairage public pour améliorer la sécurité piétonnière sur les routes, chemins et sentiers communaux.

De ce fait, la Municipalité a mandaté le Service technique communal et la Société électrique intercommunale, à Gland, pour réaliser l'étude de cette extension et élaborer un devis estimatif du coût des travaux envisagés.

## CONSTRUCTION

Ces travaux se réaliseront en deux phases pour la plupart des lots :

- 1 ) l'exécution de fouilles pour la pose de canalisations et la construction de socles en béton pour les mâts d'éclairage,
- 2 ) l'installation proprement dite de l'éclairage par la SEIC.

Coût (valeur 1989)

	<u>Génie civil</u>	<u>Inst. SEIC</u>	<u>Total</u>
<b>Ch. du Vallon</b> 2ème partie (300 m') + 80 m' de drain	17'000.--	26'899.60	43'899.60
<b>Place de parc - Place de l'Eglise</b> (60 m')	- . - -	8'751.95	8'751.95
<b>Rte de Bénex</b> (remise en état)	- . - -	7'889.55	7'889.55
<b>Ch. de la Bossière</b> (70 m')	6'900.--	6'810.20	13'710.20
<b>Ch. des Mouilles</b> (300 m')	9'600.--	22'090.95	31'690.95
	<u>33'500.--</u>	<u>72'442.25</u>	<u>105'942.25</u>
	=====	=====	=====
		<b>arrondi à</b>	<b>106'000.--</b>
			=====

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre des décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 85/89 concernant la demande d'un crédit de fr. 106'000.-- en vue de poursuivre le programme d'installation de l'éclairage public le long de divers routes, chemins, sentiers et quartiers en pleine extension sur le territoire de la Commune,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

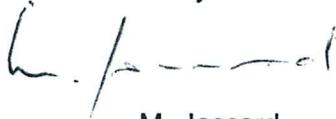
1 / d'adopter le préavis municipal No 85/89 concernant une demande d'un crédit de fr. 106'000.-- en vue de poursuivre le programme d'installation de l'éclairage public le long de divers routes, chemins, sentiers et quartiers en pleine extension sur le territoire de la Commune,

- 2 / d'accorder un crédit de fr. 106'000.--,
- 3 / de porter au budget de fonctionnement, durant 5 ans, la somme de fr. 21'200.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 août 1989, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



M. Jaccard



Le secrétaire



A. Badel